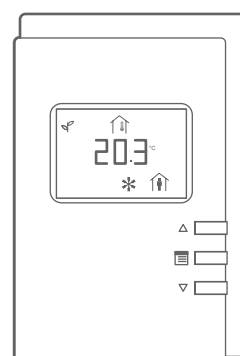
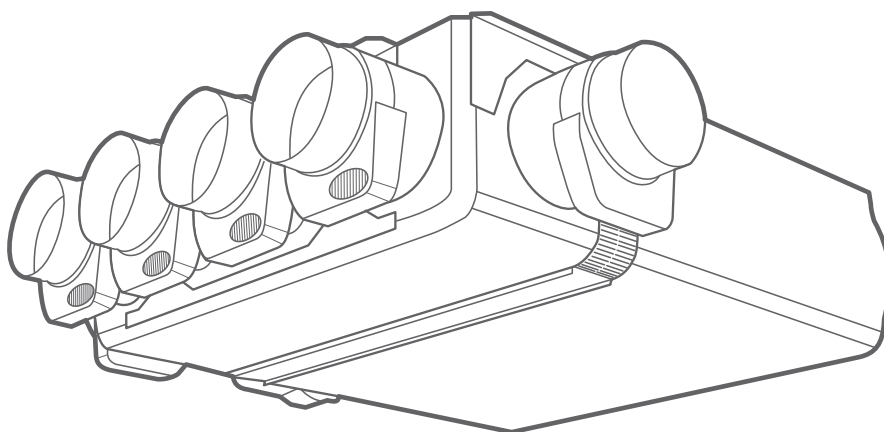


UTILISATION

FR

Gainéo

Gainable hydraulique





Cet appareil nécessite pour son installation l'intervention de personnel qualifié.

► Symboles et définitions



DANGER. Risque de lésion importante pour la personne et/ou risque de détérioration pour la machine. Respecter impérativement l'avertissement.



Information importante qu'il faut toujours garder à l'esprit.



Truc et astuce / Conseil



Mauvaise pratique



Danger : Électricité / Choc électrique



Danger : Matériau à faible vitesse de combustion



Lire la notice d'installation



Lire la notice d'utilisation



Lire les instructions

Sommaire

Consignes de sécurité	3
Mon installation	4
Le Gainéo	4
La régulation	4
Thermostat	5
Description du thermostat	5
Description de l'affichage	5
Menu régulation	6
Thermostat principal	6
Thermostats secondaires	7
Températures	6
Entretien	8
Généralités	8
Codes erreur	8
Filtre	8

Consignes de sécurité



Merci de suivre les instructions suivantes afin d'éviter tout risque de blessure ou de mauvaise utilisation de l'appareil.

L'installation de l'équipement, ainsi que toute autre intervention d'assistance et d'entretien, doivent être exécutées par un professionnel selon les recommandations de la notice d'installation.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un professionnel habilité.

Mise en service

Ne mettre l'appareil sous tension qu'une fois les remplissages effectués.

L'installation doit toujours être reliée à la terre et être équipée d'un disjoncteur de protection.

Ne pas modifier l'alimentation électrique.

Utilisation

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Ne mettre aucune source de chaleur sous l'appareil (et sous les éventuels accessoires de régulation : sondes d'ambiance, thermostat...).

Il est interdit de modifier les dispositifs de sécurité ou de réglage.

En cas de fuite d'eau, il faut fermer l'alimentation hydraulique et avertir le professionnel assurant le suivi de l'installation.

En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement de l'appareil, le désactiver en s'abstenant de toute tentative de réparation ou d'intervention directe.

Couper l'alimentation si des bruits anormaux, des odeurs ou de la fumée proviennent de l'appareil et contacter votre installateur.

Entretien

Ne pas essayer de réparer votre appareil vous-même.

Avant tout nettoyage éventuel, couper le courant sur l'appareil. Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide. Utiliser uniquement des produits d'entretien ménagers courants (liquide vaisselle dilué... Les produits de nettoyage agressifs ou les solvants sont interdits).

Ne pas tirer ou tordre les câbles sortant du Gainéo même s'il est débranché du réseau d'alimentation électrique.



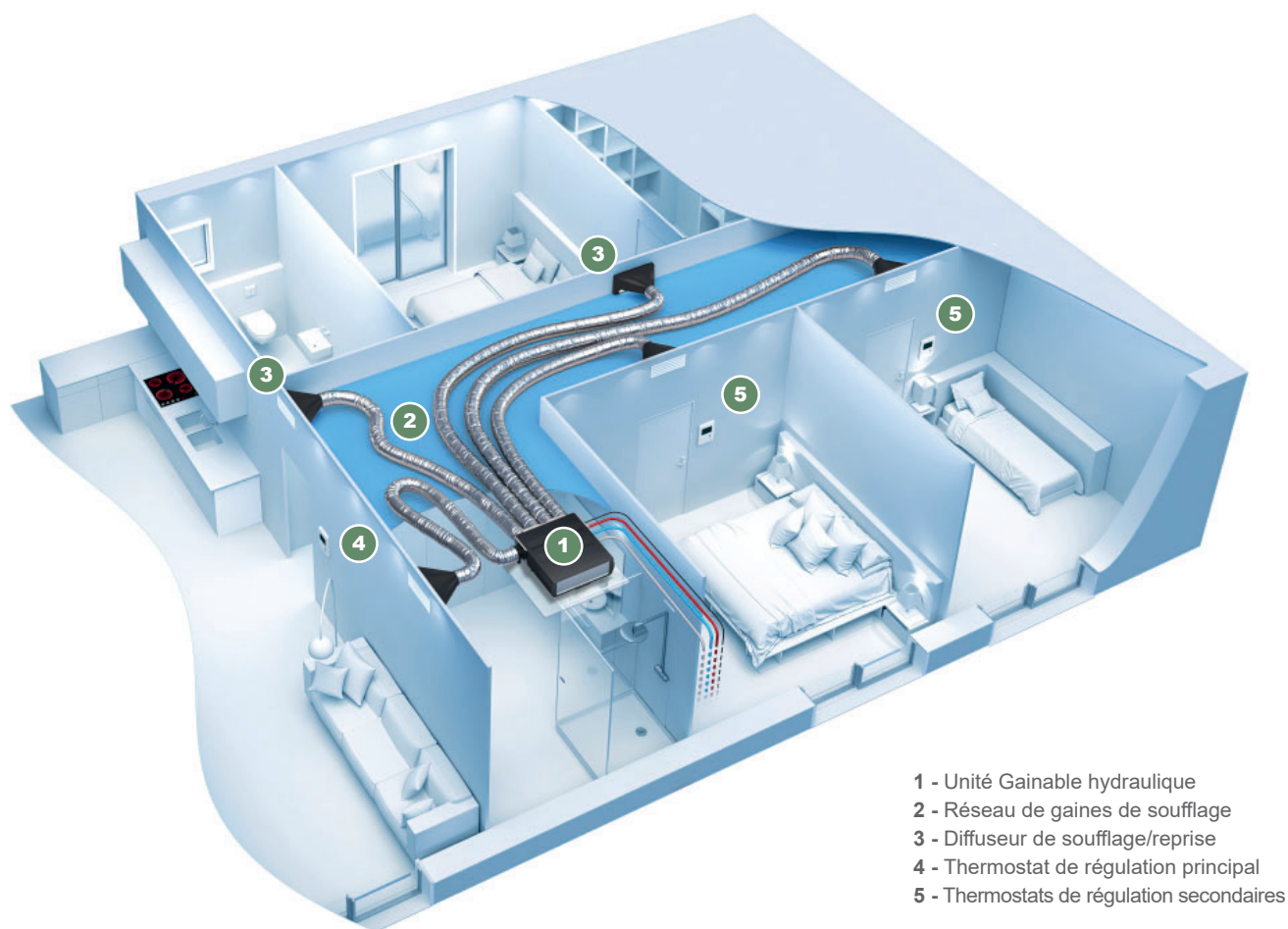


fig. 1 - Principe de fonctionnement

► Le Gainéo

Couplé à une pompe à chaleur air/eau, le gainable hydraulique Gainéo récupère les calories du circuit hydraulique pour chauffer ou rafraîchir le logement. Il fonctionne à basse température. Le système est complété par une régulation pièce par pièce.

Le Gainéo est positionné en faux plafond au-dessus d'une zone de passage. Une trappe permet d'accéder à l'unité pour réaliser la maintenance (par exemple, changement de filtre).

L'air est distribué dans les différentes pièces via des gaines qui raccordent le Gainéo à des diffuseurs, composés d'une grille, d'un plénum de soufflage et d'un boîtier de raccordement. La reprise se fait sur la partie basse de ces diffuseurs.

Le système peut également être installé en complément d'autres émetteurs hydrauliques, tels qu'un plancher / plafond chauffant/rafraîchissant ou un radiateur dynamique.

► La régulation

La régulation est composée :

D'un thermostat principal :

- il gère le confort de la pièce où il est installé,
- il change le mode de fonctionnement général du système.

De thermostats secondaires :

- ils gèrent uniquement le confort au niveau de la pièce où ils sont installés.

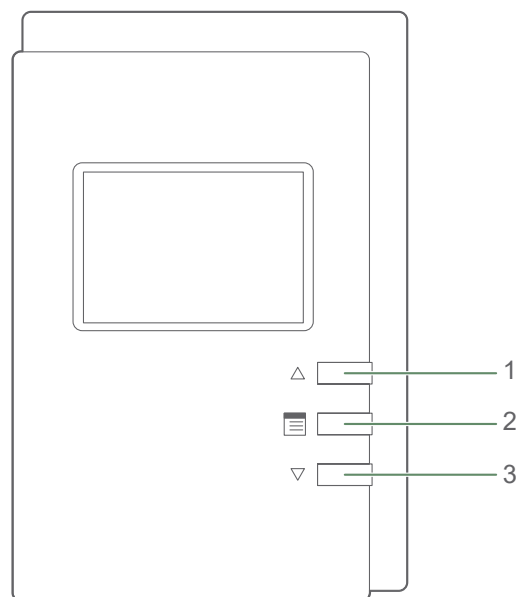
Lorsqu'un thermostat est en demande de chauffage ou de rafraîchissement, il ouvre un ou des volet(s) motorisé(s) situé(s) sur le Gainéo et de l'air chaud ou frais est soufflé par la ou les grille(s) de diffusion murales de la pièce correspondante. Dès qu'au moins l'un des thermostats est en demande, le ventilateur du Gainéo s'active.

Mon installateur a patiemment réglé mon installation. Je ne modifie pas les paramètres de réglage sans son accord. En cas de doute, je n'hésite pas à le contacter.




Thermostat

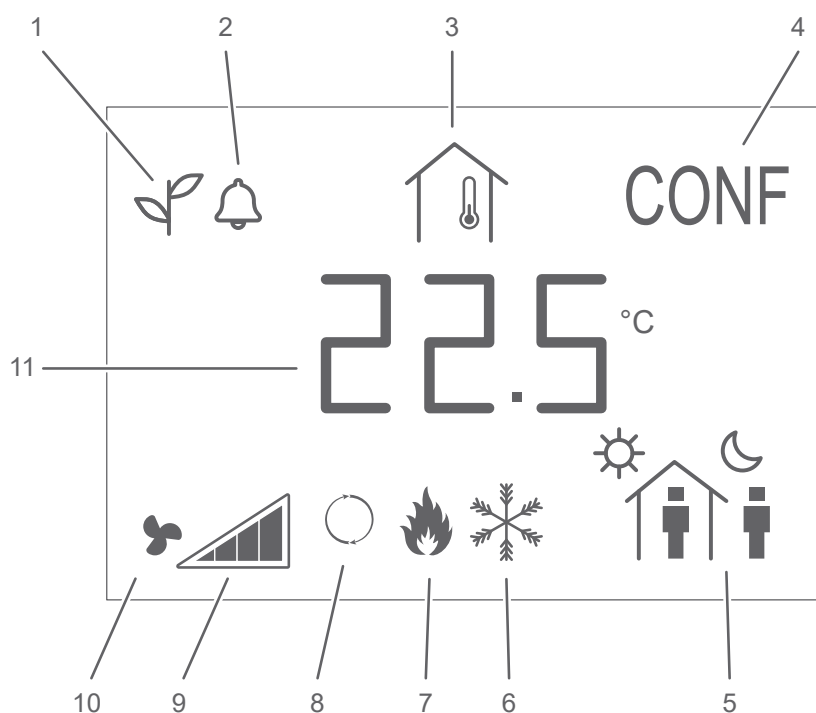
► Description du thermostat

N°	Description
1	Réglage de la température de consigne Entrée dans les menus Navigation dans les menus Réglage dans les menus
2	Accès au menu Navigation dans les menus
3	Réglage de la température de consigne Navigation dans les menus Réglage dans les menus



► Description de l'affichage




N°	Description
1	Symbole du vecteur d'air, affiché en permanence
2	Problème dans l'installation
3	Température de consigne en cours de modification
4	Mode de fonctionnement : CONF, ECO, ---
5	Mode de fonctionnement :  : Confort  : Éco  : Inoccupé
6	Installation en mode rafraîchissement
7	Installation en mode chauffage
8	Bascule automatique chauffage/rafraîchissement (selon modèle de PAC)
9	Vitesse du ventilateur
10	Ventilateur activé
11	Température de la pièce




Menu régulation

► Thermostat principal

▼ Écran d'accueil

Les menus sont accessibles depuis l'écran d'accueil. Appuyer sur  pour les faire défiler. Pour rentrer dans un menu, appuyer sur , appuyer à nouveau sur  pour naviguer dans chaque menu.

Au bout de quelques secondes d'inactivité, le thermostat retourne sur l'écran d'accueil.

Lorsque le menu SORTIE est affiché, appuyer sur  pour valider la sélection.

Mode Confort

Le mode Confort (CONF) assure une régulation de la température du logement entier compris entre 16 et 30°C. La consigne de température peut être modifiée sur chaque thermostat.

Mode ECO

Le mode ECO assure le maintien de la température du logement entier à :

- 17°C en mode Chauffage
- 30°C en mode Rafraîchissement

La consigne de température ne peut pas être modifiée.

Mode STOP

Le mode STOP (----) arrête le fonctionnement du Gainéo. La consigne de température ne peut pas être modifiée sur les thermostats.

La sécurité du système n'est pas assurée : il ne se mettra pas en fonctionnement même si la température descend en dessous de 8°C.

Mode Hors gel

Le mode Hors gel (HG) assure une température minimale de 8°C.

- Si ce mode est paramétré sur **le thermostat principal**, le logement est mis en hors gel. La consigne de température ne peut pas être modifiée.
- Si ce mode est déclenché depuis **un thermostat secondaire**, seule la pièce gérée par ce thermostat est mise en inoccupée (hors gel).

▼ BOOST

Le mode BOOST permet d'augmenter la vitesse du ventilateur pour atteindre plus rapidement la température paramétrée. Il est actif pendant 30 minutes.



▼ Ventilation

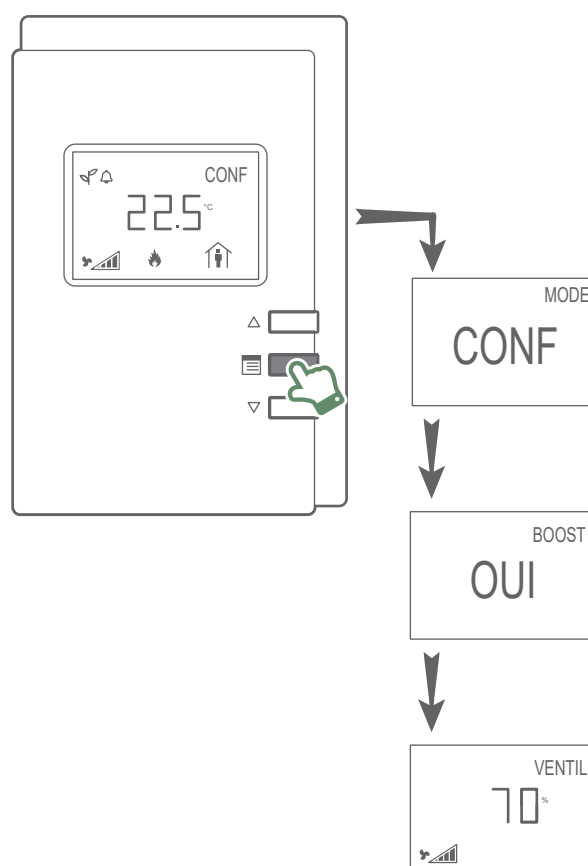
Le mode Ventilation permet de paramétrer la vitesse maximale de ventilation pour adapter la puissance de chauffage du logement.

► Températures

Mode	Valeur	modifiable ?	
Confort chauffage	16 ... 30°C	OUI	
Confort rafraîchissement	16 ... 30°C	OUI	
Éco chauffage	17°C		NON
Éco rafraîchissement	30°C		NON
Inoccupation chauffage Mode hors-gel	8°C		NON

▼ Réglage de la consigne de température

Utiliser les boutons  et  pour paramétrer la consigne de température.



▼ Menu chauffage/rafraîchissement

Ce menu permet de paramétrer le Gainéo en mode chauffage (CH) ou rafraîchissement (Fr). Selon le modèle de la pompe à chaleur, la bascule peut se faire automatiquement.



Il est nécessaire de régler le même mode de fonctionnement, chauffage ou rafraîchissement, sur la pompe à chaleur et sur le Gainéo

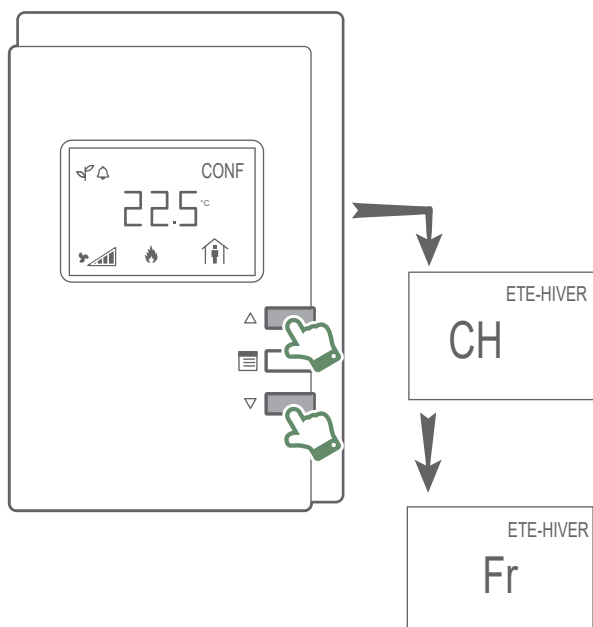
► Thermostats secondaires

▼ Réglage de la consigne de température

Utiliser les boutons ▽ et △ pour paramétrer la consigne de température.

▼ Menu Inoccupation

Ce menu permet de définir que la pièce est inoccupée et de la passer en mode Hors gel avec une consigne de température de 8°C.





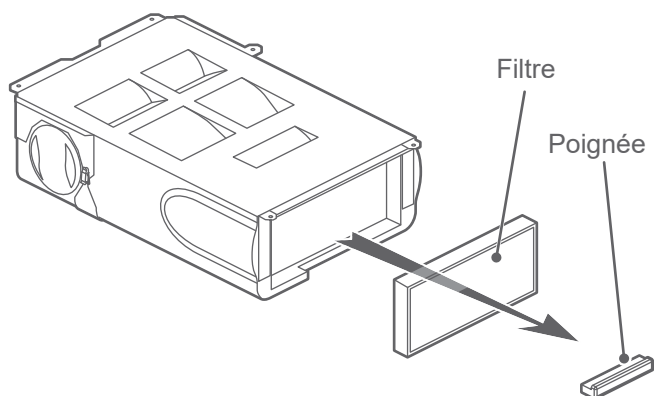
Avant toute intervention, s'assurer que le Gainéo est débranché et que la turbine est arrêtée.

► Généralités

Les visites d'entretien doivent avoir lieu tous les deux ans pour assurer les performances et la longévité de votre produit.

► Filtre

Le filtre doit être nettoyé une fois par an (en début de saison de chauffage). Il doit être remplacé lors de la visite d'entretien.



Mettre le nouveau filtre et remettre la poignée.

► Codes erreur

N°	Description de l'erreur
1	Problème d'alimentation des thermostats
2	Perte de communication entre le régulateur et le thermostat principal
3	défaut externe (chauffage ou PAC)
4	Maintenance à prévoir
5	Maintenance à effectuer
8	Température d'eau non atteinte

Si un code alarme apparaît, prendre contact avec le technicien chargé de la maintenance.

Fin de vie de l'appareil



Le démantèlement et le recyclage des appareils doivent être pris en charge par un service spécialisé. En aucun cas les appareils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

En fin de vie de l'appareil, veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour procéder au démantèlement et recyclage de cet appareil.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice.



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice.

Date de la mise en service :

Coordonnées de votre installateur chauffagiste ou service après-vente.

Conditions de Garantie pour la France

Complémentaires aux C.G.V.

• Garantie Contractuelle

Les présentes dispositions ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis 2 ans. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par ATLANTIC.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de 5 ans* : Échangeur ou corps de chauffe (Thermodynamique, Sol Gaz Condensation, Murales Gaz Condensation et Basse Température, Fioul Condensation et Basse Température), Compresseur, Capteurs solaires, Ballons ECS.

* Garantie de durée supérieure sous condition qu'un entretien soit réalisé annuellement depuis la mise en service.

• Validité de la garantie

La validité de la garantie est conditionnée, **à l'installation et à la mise en service de l'appareil** par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'**à l'utilisation et aux entretiens annuels** réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

• Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

- Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, turbulateurs, anodes, réfractaires, gicleurs, verres, pièces en contact avec une flamme.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).
- Les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.

Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque motif que ce soit.

Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.



Points de collecte sur www.quefairedemesdechets.fr